



## BUREAU PLENIER

*du mercredi 10 juin 2026 à 17h30  
en visio à Lyon et à Cournon.*

---

**Président** : Pascal PARENT (Lyon).

**Présents à Lyon** : Didier ANSELME, Dominique DRESCOT, Lilian JURY, Joël MALIN, Pascal PEZAIRE, Chrystelle RACLET et Jean-Marc SALZA.

**Présent en visio** : Denis ALLARD, Thierry CHARBONNEL, Nicole CONSTANCIAS et Guy POITEVIN.

**Assistent à Lyon** : Pierre BERTHAUD, Méline COQUET, Richard DEFAY et Eddy ROSIER.

**Excusés** : Pierre LONGERE et Daniel THINLOT.

80-80-80-80-80-03-03-03-03-03-

### 1. Informations du Président et du Président Délégué.

- ✓ Assemblée Fédérale du 6 juin 2026.

Le Président ouvre la séance par un retour sur l'Assemblée Fédérale qui s'est déroulée à Ajaccio.

Plusieurs évolutions réglementaires adoptées sont rappelées par Lilian JURY :

- Réforme des compétitions nationales avec ajustements des modalités d'accession en Féminines et Futsal.
- Abaissement de l'âge des mutations jeunes, désormais applicables à partir des catégories U10 et U11. Conséquences financières pour les clubs et les instances concernant les frais de mutation.
- Adoption du vœu relatif à l'encadrement progressif des équipes de jeunes, notamment au niveau du foot d'animation.

Concernant ce dernier point, plusieurs membres soulignent la nécessité de rester vigilants sur la mise en œuvre du dispositif et sur la clause de révision prévue avant sa généralisation définitive.

Les échanges mettent néanmoins en évidence l'importance d'identifier les encadrants des équipes de jeunes dans le contexte actuel (contrôle de l'honorabilité).

Le Bureau prend acte de la présentation du projet de Ligue 3 lors de l'Assemblée Fédérale, des modalités de contrôle financier progressif proposées pour cette nouvelle compétition et de la qualification de l'Équipe de France féminine pour les prochaines échéances internationales.

.

- 
- ✓ Match France/République d'Irlande Féminines - 09 juin 2026 au stade des Alpes à Grenoble et Centenaire du district de l'Isère.

Le Président souligne la réussite de la célébration du centenaire du District de l'Isère, organisée en marge de la rencontre France – Irlande féminine en présence du Président de la FFF.

Les différents membres présents confirment la qualité de l'organisation et soulignent la forte participation des clubs du territoire.

- ✓ AG des districts d'été 2026 et représentations de la ligue.

Le Bureau procède à la vérification définitive de la représentation de la Ligue lors des Assemblées Générales départementales restantes. Les représentants sont désignés ou confirmés pour ces dernières en fonction de ce qui a été décidé lors du Conseil de Ligue du 30/05.

Un point particulier est évoqué concernant l'AG du district de Haute-Loire qui sera finalement sans représentation régionale, le district souhaitant régler un différend interne « en famille » dans le souci d'une complète transparence vis-à-vis des clubs lors de l'Assemblée Générale.

- ✓ COMEX

Le Président fait une synthèse des principaux sujets examinés lors du dernier Comité Exécutif fédéral.

- Arbitrage :

Un avis favorable a été donné sur plusieurs propositions du Conseil Consultatif des Clubs :

- Paiement centralisé des arbitres par les instances ;
- Harmonisation des pratiques sur l'ensemble du territoire ;

- Trésorerie :

- Possibilité de prélèvements échelonnés auprès des clubs (10 mensualités).

Le Bureau partage globalement ces orientations tout en soulignant la nécessité de limiter la charge administrative supplémentaire pour les Ligues et Districts.

- Statut de l'arbitrage :

Les réflexions se poursuivent concernant la reconnaissance des arbitres formés par les clubs.

Le Président rappelle son opposition à toute reconnaissance illimitée dans le temps et défend le principe d'une couverture temporaire du club formateur (aujourd'hui 2 ans qui serait portée à 4 ans).

- Autres sujets évoqués :

- Les indemnités de préformation ;
- Les dispositifs de soutien aux bénévoles ;
- Les projets fédéraux de développement ;
- L'acquisition d'équipements pour les clubs ;
- La nouvelle identité visuelle des Équipes de France.

Le Président présente ensuite plusieurs dossiers examinés. Une attention particulière est portée au dossier du Chassieu-Décines Futsal qui a fait l'objet de sanctions règlementaires lourdes et d'une proposition de conciliation rejetée par le COMEX. Le Bureau prend acte des décisions fédérales tout en regrettant le niveau élevé des pénalisations financières supportées par le club.

- ✓ Début de calendrier des manifestations de la LAuRAFoot 2026/2027.

Un premier projet d'agenda est présenté aux membres du Bureau pour le second semestre 2026. Il sera affiné et validé lors de la réunion du Bureau Plénier du 30 juin 2026.

---

✓ Site de Tola Vologe

Le Président revient sur un incident constaté durant la nuit sur le site et impliquant des jeunes garçons du Pôle Espoirs.

Les débats portent sur la responsabilité individuelle des pensionnaires, les conditions de surveillance de l'internat et les risques de sécurité engendrés pour les installations de la Ligue.

Plusieurs actions sont proposées par le Président au BP :

- Convocation des jeunes concernés.
- Rappel formel des règles de vie collective.
- Rencontre avec les responsables de l'encadrement.
- Réflexion sur le renforcement des dispositifs de sécurité et l'extension éventuelle du réseau de vidéoprotection.

✓ Politique Ressources Humaines au sein de la ligue

Le Président Pascal PARENT et Lilian JURY informent le Bureau de l'issue des négociations annuelles obligatoires. Une évolution importante de la politique salariale est annoncée :

- Abandon du principe d'augmentation générale systématique (sauf si décision de la commission nationale paritaire qui s'impose à la ligue) ;
- Mise en place d'un système davantage fondé sur la reconnaissance individuelle et les résultats.

L'objectif recherché est de valoriser les salariés dont l'investissement dépasse les attentes normales liées à leur mission.

## **2. Assemblée Générale de la LAuRAFoot du samedi 27 juin 2026 à 9h30.**

✓ Organisation, ordre du jour et propositions de textes.

Le Bureau examine l'organisation de l'Assemblée Générale proposée. Les échanges portent sur la préparation matérielle, les modalités de vote et la répartition des interventions entre les membres du Bureau.

Une revue détaillée de chaque texte qui sera présenté aux clubs est réalisée afin de déterminer :

- l'intervenant chargé de la présentation ;
- les explications à apporter aux clubs ;
- les éventuelles modifications rédactionnelles de dernière minute.

Les membres valident l'organisation générale, le budget prévisionnel 26/27 et les propositions de modifications de textes qui seront soumises au vote.

Le Bureau Plénier valide également l'ordre du jour suivant :

*A partir de 8H45 :*

➤ *Emargement des participants et remise des supports de vote.*

*A partir de 9H30 : Ouverture de la séance*

➤ *Accueil par le Président, Pascal PARENT.*

➤ *Intervention des personnalités.*

➤ *Explications sur le fonctionnement du vote électronique.*

➤ *Allocution de Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.*

➤ *Annonce du quorum.*

*Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire*

➤ *Approbation du Procès-verbal de l'A.G. de la LAuRAFoot du 20 décembre 2025 sous forme dématérialisée.*

➤ *Approbation du rapport moral et des rapports d'activité des commissions de la saison 2025/2026.*

- 
- *Point financier : approbation du budget prévisionnel et des tarifs 2026-2027.*
  - *Récapitulatif des décisions prises par le Conseil de Ligue et/ou le Bureau Plénier entre le 06 décembre 2025 et le 10 juin 2026 dans l'intérêt du football régional.*
  - *Election des membres représentant la LAuRAFoot aux Assemblées Fédérales 2026/2027.*

*Pause*

- *Examen des vœux et souhaits de modifications aux Règlements Généraux de la Ligue.*
- *Informations concernant certaines modifications aux textes fédéraux.*
- *Questions diverses (à poser obligatoirement par écrit avant le 21 juin 2026 pour être inscrites à l'Ordre du Jour).*
- *Remise de récompenses.*

*Conclusion et clôture de l'Assemblée Générale par Pascal PARENT, Président de la LAuRAFoot.*

### **3. Compétitions.**

- ✓ Point sur les Coupes.

Les finales des Coupes LAuRAFoot Seniors Féminines et Masculines 2026 se sont déroulées ce dimanche 7 juin 2026 au stade de Chantereine, à Bourgoin-Jallieu (Isère). Tout le monde s'accorde à dire que l'organisation a été excellente.

Le Bureau félicite l'AS Saint-Martin-en-Haut et l'AS Craponne qui ont remporté les éditions 2026 des Coupes LAuRAFoot. Le Bureau Plénier remercie la ville, la communauté d'agglomération et le club de Bourgoin-Jallieu pour l'organisation et la très bonne collaboration avec la ligue.

Seule la finale de la coupe régionale futsal reste à jouer. Elle se déroulera à Saint Jean Bonnefonds.

- ✓ Point sur les championnats (et point intermédiaire sur les classements).

Le Bureau examine la situation des différents championnats régionaux (Classements et procédures en cours).

Les services ont effectué :

- la mise à jour des points disciplinaires ;
- l'intégration des pénalités liées au fair-play ;
- la vérification des procédures en cours.

Plusieurs dossiers disciplinaires ou appels demeurent toutefois susceptibles de modifier certaines positions.

Le Bureau Plénier décide de la saisie rapide des points de retrait, de la poursuite des vérifications avant validation des classements et de la publication de ces classements sans délai même s'il reste quelques procédures en cours car les districts en ont besoin.

- ✓ Championnats interdistricts et accès aux compétitions régionales

Le Bureau examine plusieurs situations particulières présentées par Pascal PEZAIRE sur les différents championnats validés en début de saison :

- Championnat futsal de l'Allier ;
- Championnats féminins ;
- Championnat interdistricts futsal Savoie / Haute-Savoie Pays de Gex / Isère / Drôme-Ardèche.

Des difficultés sont relevées du fait de plusieurs forfaits généraux ayant réduit certaines poules en dessous des seuils réglementaires.

Les membres débattent des conséquences que cela pourrait avoir sur les accessions régionales.

---

Aucune décision immédiate n'est prise par le Bureau Plénier. Il décide d'attendre d'avoir une vision complète des montées et descentes, d'en analyser les conséquences sportives et réglementaires et de revenir sur le sujet lors de sa prochaine réunion du 30 juin.

✓ **Projet de calendrier 26/27.**

Un large débat est consacré à l'analyse de ces projets de calendriers selon les catégories.

Les discussions portent notamment sur les périodes de vacances scolaires (Gestion des chassés-croisés de février notamment), l'équilibre entre les tours de coupes et les journées de championnats, les conséquences de l'Ascension et de la Pentecôte, les championnats Jeunes (Cohérence des compétitions pendant les vacances scolaires, Gestion des Interligues, Compatibilité avec les compétitions nationales...).

Aucune validation définitive n'est prononcée. Les calendriers sont amendés et feront l'objet d'une nouvelle présentation lors du Bureau Plénier du 30 juin avant adoption.

#### **4. Technique.**

✓ **Critérium Régional U13**

Pierre BERTHAUD présente les projets de calendrier, de composition des poules et des ajustements du règlement.

Le Bureau examine l'organisation du futur schéma proposé pour le Critérium Régional U13. Les principes suivants sont confirmés :

- répartition géographique des équipes ;
- équilibre des groupes selon les critères sportifs ;
- organisation en plusieurs phases ;
- intégration d'animations futsal ;
- adaptation aux opérations de détection.

Les membres apportent plusieurs ajustements au calendrier afin de limiter l'impact des vacances scolaires, éviter les conflits avec les compétitions départementales et préserver les temps de détection et de Parcours de Performance Fédéral.

Ces modifications seront intégrées dans une nouvelle version du calendrier sportif.

- Les poules géographiques du niveau A sont ainsi arrêtées :

| poule A |                             |
|---------|-----------------------------|
| 2       | A.S. ST ETIENNE             |
| 5       | CLERMONT FOOT 63            |
| 8       | A.S. MONTFERRANDAISE        |
| 10      | LE PUY FOOTBALL 43 AUVERGNE |
| 16      | AURILLAC FOOTBALL CLUB      |
| 18      | R.C. DE VICHY               |

| poule B |                                |
|---------|--------------------------------|
| 1       | OLYMPIQUE LYONNAIS             |
| 6       | O. DE VALENCE                  |
| 7       | F.C. VILLEFRANCHE BEAUJOLAIS   |
| 11      | F.C. LYON FOOTBALL             |
| 14      | F. BOURG EN BRESSE PERONNAS 01 |
| 17      | DOMTAC FC                      |

| poule C |                                |
|---------|--------------------------------|
| 3       | A.S. ST PRIEST                 |
| 4       | F. C. D'ANNECY                 |
| 9       | GRENOBLE FOOT 38               |
| 12      | CHAMBERY SAVOIE FOOTBALL       |
| 13      | F.C. BOURGOIN JALLIEU          |
| 15      | THONON EVIAN GRAND GENEVE F.C. |

- 
- La dernière version du règlement intégrant les arbitres officiels en niveau A dès la 1<sup>ère</sup> phase, ainsi rédigée :

**ANCIEN TEXTE :**

**ARTICLE 7 - ARBITRAGE**

- *L'arbitrage sera effectué par un bénévole licencié choisi par tirage au sort à la pièce ou par accord entre les deux clubs.*
- *Les arbitres-assistants seront les remplaçants des deux équipes.*
- *Les arbitres assistants seront désignés par l'éducateur parmi ses joueurs remplaçants. Ces arbitres assistant seront changés sur chaque pause coaching et à la mi-temps.*
- *Sur les rencontres en Foot à 8 (tous niveaux), l'arbitrage au centre sera effectué par un bénévole licencié choisi par tirage au sort à la pièce ou par accord entre les 2 clubs.*
- *Lors des rencontres en Foot à 10 (tous niveaux) et en Foot à 11, des arbitres seront désignés par la CRA ou les CDA. Les frais seront à la charge des clubs recevants.*

**NOUVEAU TEXTE PROPOSE :**

**ARTICLE 7 - ARBITRAGE**

- Les arbitres-assistants seront les remplaçants des deux équipes.
- Les arbitres assistants seront désignés par l'éducateur parmi ses joueurs remplaçants. Ces arbitres assistant seront changés sur chaque pause coaching et à la mi-temps.
- Sur le niveau A, sur chaque phase (foot à 8, foot à 10 et foot à 11), des jeunes arbitres de district seront désignés par les CDA.
- Sur le niveau B, en foot à 10, des jeunes arbitres seront également désignés par les CDA.
- Sur le niveau C, en foot à 8, l'arbitrage au centre sera effectué par un bénévole licencié choisi par tirage au sort à la pièce ou par accord entre les 2 clubs.
- Pour les niveaux A et B, les frais d'arbitrage seront à la charge des clubs recevants.

✓ Finale Nationale du Festival Foot U13 Pitch

Pierre BERTHAUD rappelle les résultats des clubs régionaux lors des phases finales du Festival Foot U13 Pitch 2026 qui se déroulaient les 5, 6 et 7 juin à Capbreton (District des Landes, Ligue Nouvelle-Aquitaine), organisées par la FFF et la LFA.

**Le classement « filles »**

1. **OL Lyonnaises**
2. Olympique de Marseille
3. FC Nantes
4. Paris Saint-Germain
5. Valenciennes FC
6. Toulouse FC
7. Stade Rennais
8. FC Vendenheim
9. FC Girondins de Bordeaux
10. **AS Saint-Étienne**
11. Dijon FCO
12. AS Ermont
13. Quevilly Rouen Métropole
14. **AS Saint-Priest**
15. Étoile Bleue Saint-Cyr-sur-Loire
16. Saint-Pauloise FC

---

### Le classement « garçons »

1. OGC Nice
2. Lorient FC
3. Toulouse FC
4. SM Caen
5. FC Melun
6. Saint-Pauloise FC
7. AS PTT Dijon
8. **FC Villefranche-Beaujolais**
9. Saint-Amand FC
10. Kometrib Section Jeunes
11. Stade Lavallois
12. FC Porte d'Aquitaine
13. CJF Fleury-les-Aubrais
14. CS Moulien
15. Montpellier HSC
16. AC Ajaccio

Le Bureau Plénier adresse ses félicitations à l'OL Lyonnaises ainsi qu'à l'ensemble de la délégation aurlhalpine, joueuses et joueurs, staff, jeunes arbitres et élus accompagnateurs.

- ✓ Soutien aux équipes qualifiées pour des compétitions fédérales en lien avec les pratiques plurielles (foot en marchant, futnet et beach soccer)

Dans le cadre de sa politique de soutien en faveur des pratiques, le Bureau Plénier souhaite aider les clubs de notre ligue qualifiés pour des phases nationales.

Cette aide financière est valable pour les critères, challenges ou coupes nationales concernant les pratiques Futnet (barrages d'accèsion D2), Foot en marchant (critérium National et challenge National) et Beach Soccer (National Beach Soccer).

Le Bureau Plénier valide l'aide forfaitaire de 300 € si le match (ou plateau) a lieu dans une ligue autre que la LAuRAFoot, aide qui n'est pas automatique mais sur demande formulée par le club par messagerie officielle en amont de la compétition. Elle est valable pour le tour national de la compétition directement consécutif à la finale régionale de la LAuRAFoot. Elle ne peut être renouvelée en cas de qualification pour des tours nationaux suivants de la même compétition. Cette aide ne peut être sollicitée en cas de formule « match aller/retour ».

Pour rappel, la LAuRAFoot contribue à hauteur de 150 € d'aide au déplacement sur nos finales régionales pour des clubs appartenant à un district qui n'est pas limitrophe avec le district d'accueil de la finale régionale.

### 5. Finance.

- ✓ Bilan de l'opération « Tablettes ».

Richard DEFAY informe le Bureau du nombre de tablettes achetées dans le cadre de cette opération, à savoir 481 tablettes achetées par 341 clubs.

Il conviendra d'arrêter au 30/06 la liste définitive des clubs qui bénéficieront de l'aide régionale de 30 € par tablette en sus de celle de 50 € de la FFF.

---

## 6. Point Juridique.

- ✓ Fusions – Groupements.

Le Bureau Plénier rappelle son souhait que la situation géographique apparaisse clairement dans le nom des clubs nouvellement créés.

C'est pour cette raison qu'il refuse l'affiliation d'une association de Haute-Loire nommée les Ang'Elles Foot.

### **Concernant les projets de groupement et de fusion pour la saison 2025/2026 :**

Le Bureau Plénier acte l'annulation du projet de groupement féminin entre le F.C. ST ETIENNE et le F.C. ST CHARLES VIGILANTE dans le District de la Loire.

Pour la fusion entre l'O. RUOMSOIS et l'ENT. S. ST ALBAN AURIOLLES GROSP dans le District de Drôme-Ardèche, le Bureau Plénier (réunion du 18 mai 2026) avait demandé aux clubs de proposer un autre nom car le nom initialement proposé (SPORTING CLUB 3 RIVIERES) risquait de porter à confusion avec celui d'un autre club. Les clubs ont donc proposé le nom : SPORTING CLUB BASSE ARDECHE. Le Bureau Plénier valide la nouvelle proposition.

Pour les deux projets de groupement suivants, le Bureau Plénier valide les changements de dénomination proposée conformément à sa demande (réunion du 18 mai 2026) :

Groupement entre le S.C. SURY LE COMTAL et l'UNION SPORTIVE ECOTAY MOINGT  
Nom validé : GROUPEMENT FEMININ ASSOCIATION SURY ECOTAY MOINGT.

Groupement entre le F.C. ST DIDIER et le SEAUVE SP.  
Nom validé : GROUPEMENT JEUNES FC DESIDERIENS SEAUVOIS.

Pour finir, le Bureau Plénier valide, à titre très exceptionnellement et pour cette année uniquement, le projet de groupement féminin suivant arrivé hors délai :

541895 – F.C. PONTCHARRA ST LOUP (*District Lyon et Rhône*)

582741 – F.C. DES MONTAGNES DU MATIN (*District Loire*)

## 7. Questions et/ou points divers.

- ✓ Eddy ROSIER – Candidatures fédérales :

Le Bureau Plénier prend connaissance des candidatures fédérales proposées par la CRA à la FFF pour la saison 2026/2027 et les valide comme suit :

| CANDIDATURES FEDERALES SAISON 2026 / 2027 |                  |           |          |
|-------------------------------------------|------------------|-----------|----------|
| Catégorie                                 | NOM              | Prénom    | District |
| Fédéral 5                                 | BENKADA          | Yanis     | 43       |
| Fédéral 5                                 | LAPLAGNE         | William   | 63       |
| Fédéral 5                                 | MORE             | Enzo      | 38       |
| F5*HORIZON                                | BELBACHIR        | Hamza     | 38       |
| F5*HORIZON                                | DECITRE          | Sébastien | 42       |
| F5*HORIZON                                | GHDHAB REMBLIERE | Sabri     | 69       |
|                                           |                  |           |          |
| Assistant F3                              | BERGERON         | Alexis    | 26 07    |
|                                           |                  |           |          |
| Fédérale 3                                | DELORME          | Mathilde  | 69       |
| Fédérale 3*                               | CELLIER-DEVAUX   | Charlotte | 01       |
|                                           |                  |           |          |
| Assistante F2                             | VACANT           | Léa       | 69       |
|                                           |                  |           |          |
| JAF                                       | TOUZOUTI         | Zakaria   | 26 07    |
| JAF                                       | NOURY            | Daoudi    | 42       |
| JAF                                       | LATHUILLIERE     | Enzo      | 69       |
| JAF (SSFA)                                | REVIGLIONO       | Flavio    | 38       |
| JAF                                       | PARIENTE         | Théo      | 69       |
|                                           |                  |           |          |
| JAFFE                                     | BERTHET          | Elphie    | 69       |
| JAFFE                                     | PEREIRA OLIVEIRA | Lilou     | 63       |
| JAFFE *                                   | CELIK            | Céline    | 69       |
| JAFFE *                                   | JAMGHILI         | Narjiss   | 42       |

-80-80-80-80-80-03-03-03-03-03-

La séance est levée à 20h45.

Le Président,

Pascal PARENT

Le Secrétaire Général,

Pierre LONGERE